

## Intervention sur le rapport CRC – 3<sup>ème</sup> partie

Monsieur le maire,

Le rapport de la CRC nous confirme le caractère **dissimulateur et mensonger** de votre gestion. Je ne reviendrai pas sur l'historique de vos explications tarabiscotées pour refuser la communication du diagnostic du 30 novembre 2003 et du rapport Ernst & Young du 1<sup>er</sup> février 2004. Si nous n'avons toujours pas eu le diagnostic du 30 novembre 2003, il a fallu saisir la CADA pour obtenir communication du rapport de février 2004. Les Nogentais retiendront simplement que ce rapport a été soigneusement caché au fond d'un tiroir pendant plus de deux ans, alors que vous l'aviez déjà payé avec leur argent !

De même, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse précise et complète de votre part sur ce qu'a coûté aux contribuables nogentais, en frais et honoraires de toute nature, devant les tribunaux judiciaires et le tribunal administratif de Melun, votre décision de résilier unilatéralement le contrat passé avec l'exploitant du cinéma « le Royal ». Je rappelle que vous avez ainsi privé les cinéphiles nogentais de la disposition de deux salles supplémentaires. Nous tenons à avoir cette information avant l'engagement des débats budgétaires. Dans le même sens, dans l'affaire de l'incendie du parking St. Germain, nous demandons de prendre connaissance du rapport d'expertise final du 18 juillet 2005, avant l'engagement des débats budgétaires. Si le rapport de la CRC dont nous débattons ce soir a une vertu, c'est de démontrer qu'il n'est plus temps pour vous de poursuivre cette politique de **dissimulation** et d'**opacité**. Comme cela a déjà été souligné, les enjeux de la situation financière de la commune sont trop graves pour que vous continuiez à cacher des éléments importants au conseil municipal comme à votre propre majorité.

Je rappelle que c'est la **dissimulation** du diagnostic et du rapport Ernst & Young, d'une part et de la lettre de la DGCL du 12 mars 2004, d'autre part qui vous a permis de monter, en 2004, la « fable » que l'augmentation d'impôts de 25% résultait de l'incendie du parking St. Germain. Vous l'avez écrit en avril 2004 sur la couverture de la brochure verte de présentation du budget 2004 ; je vous cite : « *l'affaire de l'incendie du parking St. Germain Nogent doit financer 3 994 164 euros (26,2 Millions de francs) 152 000 euros = 1% d'impôt* » et vous l'avez répété dans une lettre JJPM/MR 09/2004 du 7 septembre 2004. Il faut croire que cette fable a la vie dure puisque le journal gratuit 20 minutes l'a reprise, sans vergogne, le 29 novembre dernier en expliquant que si Nogent a le

record de progression, national et francilien, du taux de la taxe foncière depuis 2001 - + 43,2 %, excusez du peu - c'est toujours à cause du parking St. Germain. Depuis plus de deux ans que perdure cette invraisemblable et fausse explication, comment se fait-il, monsieur le maire, qu'il ne se soit trouvé personne parmi la vingtaine de vos adjoints et conseillers délégués pour vous dire qu'elle était tout sauf crédible puisque le paiement éventuel de dommages et intérêts n'est heureusement dû qu'une seule fois. Il y a pourtant parmi vos adjoints et conseillers délégués un Enarque, un avocat, des médecins et un inspecteur des contributions ; ils pouvaient comprendre ces choses et vous alerter sur le risque que vous couriez et leur faisaient courir à répandre et répéter ce genre de balivernes. Mais ont-ils osé vous en parler ?

S'ils prennent le temps de le lire, le rapport de la CRC devrait leur ouvrir les yeux : à deux endroits différents, les magistrats financiers confirment que vous avez lourdement augmenté les impôts en 2004 pour des raisons étrangères aux contentieux : c'est ce qui est écrit en page 6 où la « *Chambre observe que, malgré l'absence de tout décision juridictionnelle ..., la commune a mobilisé des ressources notamment fiscales dès 2004 ...pour une affaire qui trouvera une solution au mieux en 2007* ». Cette observation très critique est répétée à la page suivante en ces termes : « ***La commune a ainsi mobilisé des disponibilités sans réel emploi au cours de l'année 2004*** ». C'est bien la preuve de l'existence d'une cagnotte, comme je l'ai récemment dénoncée.

Monsieur le maire, nos concitoyens en ont assez d'être menés en bateau ; ce qu'ils attendent des élus qui gèrent cette ville c'est un minimum de **loyauté**, beaucoup de **transparence** et une totale **vérité**. La leçon à tirer du rapport de la CRC c'est que vous ne leur avez jusqu'ici offert qu'**incompétence**, **dissimulation** et **mensonge**.

Je vous remercie de votre attention.

Edith HESLOUIN